



Unité pastorale Neuchâtel est

Feuille dominicale du 5 juillet 2020 Paroisse du Val-de-Ruz

La Bonne nouvelle offerte à tous.

La Priorité de Jésus va vers les tout-petits, vers tous ceux et celles qui ploient sous le poids de leur fardeau, qui l'accueillent avec joie, douceur et simplicité, et voient ce que les sages ne voient.

Doit-on briller et beaucoup gagner pour communiquer avec le Seigneur ? La réponse est « NON » selon Jésus.

Il nous fait savoir que la foi n'est pas une affaire de connaissance et de savoir. C'est juste un questionnement spirituel profond, un cœur à cœur avec Lui. Chose que ne perçoivent ni les sages, ni les savants et que les puissants ignorent également (Luc 10,21).

Quelque chose de caché et d'intime que seuls les yeux du cœur peuvent voir, et que seul le fils de Dieu peut révéler.

Notre foi « d'enfants » nous ouvre la porte à la Connaissance de Dieu et à la Vie éternelle. Celle qui ne peut s'ouvrir que dans une attitude de disponibilité humble et simple. Reconnaître grâce à l'Esprit Saint sa faiblesse, ses limites, sa petitesse devant le Créateur de toute chose, porte des fruits à son image.

Car sans cet Esprit Saint, pas de terrain fertile pour accueillir la parole divine, pas d'intimité. Jésus est celui qui déploie sa puissance dans la faiblesse et sa force dans la douceur.

Il se révèle à nous chaque jour dans la simplicité et l'humilité, veut partager le poids écrasant de notre fardeau quotidien, nous soulager et nous redonner confiance, nous redire qu'Il est là pour nous, et qu'Il sera toujours là.

« Venez à moi, vous tous qui peinez sous le poids du fardeau, et moi je vous procurerai le repos ». Déchargez sur moi toutes vos inquiétudes et devenez légers. Ne promenez pas des regards inquiets car je suis à vos côtés.

Jésus offre un sens à nos vies cabossées, Il est la Solution à nos maux, à nos vices multiples, à nos soucis. Avec Lui, tout devient supportable.

Que l'Esprit Saint imprime en nos cœurs la ressemblance avec celui qui a tout donné pour nous. « Le Fils unique de Dieu doux et humble de cœur ».

Et nous dirons à l'égard de ces choses que : si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ? (Ro8, 31)

Picarine Effa

<u>Paroisse du Val-de-Ruz</u>	<u>Paroisses de Cressier-Cornaux et du Landeron</u>	<u>Paroisse de Saint-Blaise</u>
Secrétariat : Judi : 08-12 et 14h-18h Vendredi : 08h-12h Rue des Pierres Grises 3 2053 Cernier Tél. 032 853 37 44 cure.val-de-ruz@cath-ne.ch Abbé Zygmunt Kazmierak zygmunt.kazmierak@cath-ne.ch	Secrétariat : Mardi et vendredi après-midi Rue de l'Eglise 1 – BP 30 2088 Cressier Tél. 032 757 11 86 ccll@bluewin.ch Répondant : abbé Gérard Muanda	Secrétariat : Mardi et jeudi : 08h-11h Rue du Port 3 2072 St-Blaise Tél. 032 753 20 06 cure.st-blaise@cath-ne.ch Abbé Leonardo Kamalebo leonardo.kamalebo@cath-ne.ch

Plan-cadre de protection de la Conférence des évêques suisses pour la célébration des messes publiques

Sortie de la situation extraordinaire et retour à la situation particulière (Abrogation du 22 juin 2020; sont toujours à respecter les concepts de protection des diocèses et des abbayes territoriales)

Le 19 juin 2020, le Conseil fédéral – après les allègements progressifs des mesures de protection contre le coronavirus des 27 avril, 11 mai et 8 juin 2020 – a largement supprimé, dans une quatrième étape, les restrictions restantes pour contrer l'épidémie de COVID-19, et ceci à partir du 22 juin courant. En abandonnant la situation extraordinaire pour en revenir à la situation particulière, le Conseil fédéral restitue la compétence principale aux cantons, dès lors qu'il n'est plus nécessaire de procéder unitairement au niveau national. Il souligne la responsabilité individuelle de tout un chacun quant à son attitude et aux mesures d'hygiène (art. 2 et 3 Ordonnance COVID-19 situation particulière du 19.6.2020).

Les mesures destinées aux exploitant(e)s d'établissements accessibles au public et aux organisateurs/organisatrices de manifestations pour la mise en œuvre de plans de protection et de la collecte de coordonnées en résultent simplifiées et unifiées (art. 4 à 6 Ordonnance COVID-19 situation particulière du 19.6.2020 et Annexe „Prescriptions pour les plans de protection“). Les contrôles et éventuelles sanctions sont du domaine des autorités cantonales (art. 9 Ordonnance COVID-19 situation particulière du 19.6.2020).

Du fait que la situation peut se développer différemment d'un canton à l'autre, ceux-ci disposent d'une marge de manœuvre correspondante (art. 7 et 8 Ordonnance COVID-19 situation particulière du 19.6.2020).

Eu égard à ce qui précède et dans l'optique

- a) *du principe de la subsidiarité structurelle et institutionnelle et de la prise en charge de ses propres responsabilités individuelles et collectives,*
- b) *des évolutions potentiellement différentes de diffusion du coronavirus à l'échelon régional et de la nécessité de soupeser les situations concrètes dans les diocèses et les abbayes territoriales,*
- c) *de la suppression du devoir de soumettre un concept de base,*

la Conférence des évêques suisses abroge son plan-cadre de protection du 6 juin 2020 avec effet au 22 juin 2020. – Sont toujours à respecter les directives et concepts de protection des diocèses et des abbayes territoriales.

Fribourg, le 22 juin 2020.

+ Felix Gmur

Président

Erwin Tanner-Tiziani

Secrétaire général

AGENDA PAROISSE DU VAL-DE-RUZ

♦ **Lundi 6 juillet :**

19h30 Geneveys s/Coffrane : conseil de communauté

♦ **Samedi 11 juillet**

18h Geneveys s/Coffrane : messe dominicale, quête pour la paroisse

11h Geneveys s/Coffrane : Baptême enfant Loïc Gabriel Frasse

♦ **Dimanche 12 juillet :**

10h Geneveys s/Coffrane : messe, quête pour la paroisse

11h30 Geneveys s/Coffrane : messe en polonais